

N° D'ORDRE : 2019-131

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 24****Pouvoirs : 05****Excusés : 00****Absents : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 29****Date de convocation : 20 Septembre 2019**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h40, participe à partir du point n°1) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h53, participe à partir du point n°2) - Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h51, participe à partir du point n°1) - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Severyn – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise (arrivée à 19h49, participe à partir du point n°11) à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Rémy à M. HOEHN Gérard - Mme MATHIVET Séverine à M. MARIN Michel - M. GRAZIANI Frédéric à M. LHOMME Bernard.

ExcuséAbsentSecrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

6 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il convient de fixer pour l'année scolaire 2018-2019 le montant de la participation des autres communes aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour les élèves scolarisés dans les écoles mandréennes.

Il est précisé que le coût moyen de ces dépenses s'élèvent à la somme de 872€ par élève.

	Bilan financier	2018-2019
6042	Prestation de services	6 388,00 €
60611	Eau	3 973,90 €
60612	Electricité et gaz	28 090,90 €
60623	Alimentation	1 719,30 €

60628	Autres fourn	7 109,78 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 475,43 €
6064	fournitures administratives	10,90 €
615221	Entretien bât	1 715,60 €
6156	Maintenance	9 334,14 €
616	Assurance	2 459,77 €
6262	téléphone - internet	2 727,91 €
6558	participation commune enfants scolarisés ext	3 685,00 €
657361	Caisse des Ecoles	23 350,00 €
012	Masse salariale (ATSEM + Entretien + Ermitage)	248 656,83 €
6455	assurance personnel	4 326,63 €
6811	amortissement du mobilier et matériel	14 895,71 €
	TOTAL	359 919,80 €

7478	Subvention lait - France Agrimer	438,67 €
6419	Rbt grève, ASP, assurance accident de service	14 247,51 €
	TOTAL	14 686,18 €

	DIFFERENCE	345 233,62 €
--	------------	--------------

nb élèves	396
coût / élève	871,80 €
arrondi à	872,00 €

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le coût moyen de ces dépenses s'élevait, lors de l'année scolaire 2017-2018 à 837 € par élève.

Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette somme aux communes dont les élèves seraient scolarisés à Saint-Mandrier-sur-Mer.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le tableau ci-dessus.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser le Maire à demander la somme précisée ci-dessus aux communes dont les élèves seraient scolarisés à Saint-Mandrier-sur-Mer.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1^{er} octobre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT